



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU
COMMERCE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
BP 363 Cotonou
BENIN
Tél. : +229 21 30 70 18
Fax. : +229 21 30 70 31
mica.benin16@gmail.com

NOTE D'INFORMATION

A l'attention des opérateurs économiques.

Dans le but de renforcer la fluidité de la circulation et de réduire les désagréments causés par le stationnement des camions gros porteurs aux populations, la zone d'Allada est retenue pour abriter le centre commercial des produits agricoles et tropicaux destinés à l'exportation et les activités de stationnement, de stockage des produits et de pesées des camions gros porteurs.

Les opérateurs économiques désireux d'installer les magasins, les parkings et les ponts bascules doivent :

- a) remplir les conditions d'exercice des activités de commerce en République du Bénin ;
- b) disposer d'un domaine suffisant pour ériger des infrastructures adéquates et capables d'offrir des services de parking gros porteurs, des magasins et des ponts bascules aux commerçants / exportateurs ;
- c) aménager le parking pour éviter l'embourbement des camions gros porteurs ;
- d) ériger une clôture et assurer la sécurité des camions et des produits ;
- e) obtenir une autorisation de la Direction Générale du Commerce, après vérification des conditions citées ci-dessus.

Un moratoire de six (06) mois est accordé aux tenanciers des ponts bascules ne possédant pas un air de stationnement clôturé et adéquat pour se conformer à cette nouvelle disposition.

Tous les opérateurs économiques concernés sont priés de se conformer à la présente disposition qui prend effet à compter du lundi 10 février 2020.



Cotonou, le 10 février 2020


Alimatou Shadiya ASSOUMAN